
**Décision du 13 mars 2006 portant création
du comité spécifique de suivi**
NOR : *EQU0610838S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Décide :

Article 1^{er}

Est créé au sein du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, un comité spécifique de suivi, chargé d'examiner des situations particulières d'agents, concernés par les opérations de décentralisation et de réorganisation des services, et ne trouvant pas de solution au niveau local.

*Le ministre des transports,
de l'équipement, du tourisme et de la
mer,*
D. Perben